

REGLEMENT DU JEU

« Jeu concours Facebook : Look d'automne »

Du 30 octobre au 19 novembre 2013

1 - LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Maunet, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 45 000 €, dont le siège social est situé au 9 rue Vavin, 75006 PARIS, exerçant sous l'enseigne « Eclipse » immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro sous le numéro 499375335, organise un jeu intitulé « Jeu Concours Facebook Look d'automne » sur la page Facebook d'Eclipse pour gagner un bon d'achat d'une valeur de 100 € valable en boutique ou sur le site <http://www.chaussures-eclipse.fr/>. La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu sera hébergé à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu :

<https://www.facebook.com/pages/Chaussures-Eclipse/188414417112>

Le participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook qui peut être consultée directement sur le site de Facebook.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations communiquées sont fournies à la société organisatrice et non à Facebook.

Une fois son inscription au concours validée, l'internaute pourra participer au jeu concours.

La photo déposée est soumise aux votes des internautes par le biais du « like ».

En outre, elles ne seront utilisées que dans le cadre des autorisations que le participant aura accordées via la case à cocher en fin du formulaire d'inscription.

Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème.

2 – PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement par le Participant.

3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer, chaque participant devra "liker" la page Eclipse sur Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/Chaussures-Eclipse/188414417112>

Le participant devra:

- 1 - Se connecter sur la Page du site internet Facebook accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours

- 2 - Devenir Fan de la page Chaussures Eclipse – Cliquer sur le bouton « J’AIME » de cette page Facebook et s’engager à le rester jusqu’à l’annonce des résultats : <https://www.facebook.com/pages/Chaussures-Eclipse/188414417112>
- 3 – Copier le formulaire de participation en indiquant le nom, prénom, email de contact, code postal, ville et date de naissance, disponible sur le site <http://www.chaussures-eclipse.fr> et sur <http://www.facebook.com/pages/chaussures-eclipse/188414417112>
- 4 - Envoyer par mail une photo de son look d’automne **en pied** ainsi que le formulaire copié/collé dûment complété à l'adresse jeu-concours@chaussures-eclipse.fr
- 5 – Le participant reçoit alors un email de validation lui confirmant la prise en compte de son inscription au Jeu concours.

Cette photo sera publiée sur la page Facebook d’Eclipse et soumise aux votes du public. Le fait d’envoyer la photo implique une acceptation sans réserve du règlement du jeu. La photo ne doit pas obligatoirement présenter un produit Eclipse.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d’inscription sont exactes.

Ces données sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à l’attribution de la dotation. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l’élimination de la participation.

La participation au jeu est limitée à un formulaire d’inscription par personne et par compte utilisateur Facebook. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d’inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu’à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

Le participant garantit à la société organisatrice que sa photographie est libre de tout droit. En aucun cas, les photos ne devront porter atteinte à un droit de propriétés intellectuelles ou à un droit à l’image. Le candidat ou représentant légal ne doit utiliser qu’une photo qu’il a pris personnellement ou pour laquelle il a obtenu l’accord de l’auteur.

Chaque participant garantit à la Société organisatrice que sa photographie n’affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu’il a obtenu le cas échéant l’autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration. Chaque candidat et participant déclare avoir pris connaissance du règlement complet et des principes du jeu.

4 – DOTATIONS

La dotation globale de l’opération est un bon d’achat d’une valeur de 100€ utilisable dans l’une des 4 boutiques Eclipse ou sur le site <http://www.chaussures-eclipse.fr/>.

Le bon d’achat est accepté dans les quatre boutiques Eclipse et sur le site internet <http://www.chaussures-eclipse.fr/>. Il est valable six mois à compter de la date d’émission. Il est utilisable une seule fois. Le bon d’achat n’est ni échangeable, ni remplaçable, ni remboursable même en

cas de perte, de vol, de détérioration ou d'expiration. Le bon d'achat ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire ou rendu de monnaie, même en cas de retour sur Internet. Seul l'échange sera possible.

5 - MODALITES DU CHOIX DU GAGNANT

La photo déposée est soumise aux votes des internautes par le biais du « like ». Le gagnant sera celui dont la photo aura remportée le plus de « likes ».

La date de clôture des votes sera le 19 novembre 2013, à 16h, parmi les participants au jeu Facebook ayant correctement rempli le formulaire de participation. Un participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant la durée totale de ce jeu.

Le gagnant sera personnellement averti de son gain par voie électronique par la société organisatrice à l'adresse e-mail qu'il aura indiquée sur le formulaire de participation.

Le nom du gagnant sera également visible sur la page Facebook.

Le gagnant disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception de cet e-mail pour confirmer son acceptation du lot et son adresse postale complète.

Le gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Le lot sera envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau Internet ou pour tout autre cas.

Pour toute correspondance, les participants font élection de domicile à l'adresse mail indiquée sur le formulaire du présent jeu. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de son inscription au jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

Le nom du gagnant sera disponible sur demande écrite à Eclipse Jeu concours – 9 rue Vavin – 75006 PARIS.

6 - PUBLICITE ET PROMOTION DES GAGNANTS

Chaque gagnant accepte par avance l'utilisation de sa photo, son nom, prénom sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de 1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans l'e-mail de confirmation de sa participation et d'acceptation de son gain.

7 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Ce jeu étant gratuit et sans obligation d'achat, le remboursement des frais de connexion se fera dans la limite de trois minutes de communication au tarif d'une communication locale.

Seules les personnes utilisant un compte débité au temps de connexion seront remboursées. Les participants utilisant des fournisseurs d'accès intégrant gratuitement les connexions téléphoniques ne sont par nature pas éligibles au remboursement.

La demande de remboursement des frais de connexion, dans la limite d'une demande par foyer, devra être adressée, par écrit, à l'adresse postale suivante : Eclipse Jeu concours – 9 rue Vavin – 75006 PARIS, en joignant obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

- - une lettre de demande de remboursement ;
- - un relevé d'identité bancaire ;
- - une photocopie d'un justificatif d'identité ;
- - une photocopie de la facture détaillée de téléphone indiquant la date et l'heure de la participation et le montant de la communication ;

Les photocopies seront remboursées sur simple demande jointe à la demande de remboursement des frais de connexion, sur la base de 0,05 € par photocopie, dans la limite de 3 photocopies.

Aucune demande de remboursement ne sera prise en compte si elle est formulée plus de 15 jours après la date de clôture du jeu.

Les abonnements aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi que le matériel informatique ou électronique ne sont pas remboursés, les participants au jeu déclarant en avoir déjà la disposition pour leur usage.

Les frais d'affranchissement engagés pour l'envoi de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice (remboursement sur la base du tarif lent en vigueur, à raison d'un timbre par enveloppe).

Toute demande incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

8 - LIMITE DE RESPONSABILITE

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

9 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le formulaire de participation sont obligatoires. Elles sont destinées à la société organisatrice en vue de la participation au jeu, de la gestion du gagnant et de l'attribution de la dotation. Si le participant l'a accepté, les données collectées permettront de l'informer des mises à jour effectuées sur le site ou de lui communiquer des offres particulières.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 Janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à Eclipse – 9 rue Vavin 75006 PARIS.

10 -PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

11 - DEPOT DU REGLEMENT

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur le site <http://www.chaussures-eclipse.fr/> ou envoyé sur simple demande écrite effectuée à Eclipse Jeu concours – 9 rue Vavin – 75006 PARIS.

Le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice associés, 4 place Constantin Pecqueur, 75 018 Paris. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude <http://www.etude-dp.fr> dans la rubrique jeux concours puis Consulter les règlements de jeux-concours.

Toute modification du règlement donnera lieu à un nouveau dépôt.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès d'Eclipse Jeu concours – 9 rue Vavin – 75006 PARIS.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit à l'adresse de la société organisatrice et au plus tard dans un délai de quinze jours après la clôture.